

MasterRoc MP 231CLN

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000562057 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/09/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterRoc MP 231CLN
Code du produit : 000000000050000465 000000000050000465
Autres moyens d'identification : MRoc MP 231 CLN

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.
Adresse : 1800 CLARK BLVD
Brampton ON L6T 4M7
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

Éléments d'étiquetage SGH

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : esters phtaliques

Composants

| Nom Chimique | Nom commun/Synonyme | No.-CAS | Concentration (% w/w) |
|------------------------------------|------------------------------------|-----------|-----------------------|
| téréphtalate de bis(2-éthylhexyle) | Téréphtalate de bis(2-éthylhexyle) | 6422-86-2 | 99 - 100 |

MasterRoc MP 231CLN

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000562057 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/09/2023

Le produit ne contient aucun composant classé dangereux en accord avec le règlement précitée.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais.
En cas de gêne respiratoire, aider le patient à respirer et consulter un médecin immédiatement.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond les régions affectées à l'eau et au savon.
En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun symptôme connu ou attendu.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Eau pulvérisée
Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit est combustible.
Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée.
- Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives
oxydes d'azote
fumées
noir de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.
-

MasterRoc MP 231CLN

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version 2.0 | Date de révision: 08/15/2023 | Numéro de la FDS: 000000562057 | Date de dernière parution: 07/28/2023 Date de la première version publiée: 01/09/2023 |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Porter un vêtement de protection approprié.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

Conseils pour une manipulation sans danger : Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.
Éviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.
Éviter le contact avec la peau.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

Matières à éviter : Séparer des agents oxydants puissants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : Créer une aspiration locale pour contrôler les vapeurs / brouillards.

MasterRoc MP 231CLN

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000562057 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/09/2023

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.
Porter un respirateur contre les vapeurs/particules organiques homologué par NIOSH (ou l'équivalent) au besoin.
- Protection des mains
- Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques.
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Porter un écran facial s'il y a danger d'éclaboussures.
- Protection de la peau et du corps : La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.
- Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : très faible, aliphatique
- Seuil olfactif : non déterminé
- pH : Non applicable
- Point de congélation : < -67.2 °C
- Point de fusion : > -67.2 °C

MasterRoc MP 231CLN

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/28/2023 |
| 2.0 | 08/15/2023 | 000000562057 | Date de la première version publiée: 01/09/2023 |

| | | |
|---|---|---|
| Point/intervalle d'ébullition | : | 375 °C (1013.250 hPa) |
| Point d'éclair | : | 212 °C |
| | | Méthode: Méthode standard de détermination du point d'éclair de liquides en coupelle fermée (Setaflash) |
| Taux d'évaporation | : | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (liquides) | : | difficilement inflammable Méthode: dérivé du point d'inflammation |
| Auto-inflammation | : | non auto-inflammable |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | négligeable |
| Densité de vapeur relative | : | Donnée non disponible |
| Densité relative | : | 0.98 (20 °C) |
| Densité | : | 0.98 gcm ³ (20 °C) |
| Solubilité(s) | | |
| Hydrosolubilité | : | pratiquement insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | : | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammation | : | 387 °C |
| Température de décomposition | : | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| Viscosité | | |
| Viscosité, dynamique | : | 65.8 mPa.s (25 °C) |
| Viscosité, cinématique | : | Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | : | Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible. |

MasterRoc MP 231CLN

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000562057 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/09/2023

Propriétés comburantes : Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

Point de sublimation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 390.56 g/mol

Taux de corrosion du métal : Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses : Réactions avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter : Eviter les températures extrêmes.

Matières incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

MasterRoc MP 231CLN

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000562057 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/09/2023

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (truite, arc-en-ciel): > 0.25 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
Type de Test: Écoulement.
Méthode: autre(s)
BPL: oui
Remarques: Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.
- CL50 (pimephales promelas): > 984 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: statique
Méthode: Poisson, test de toxicité aiguë
BPL: non
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): , > 1.4 ug/L
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: statique
Méthode: Espèce Daphnie, test aigu d'immobilisation
BPL: oui
Remarques: Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.
- CE50 (moule): , > 624 ug/L
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Écoulement.
Méthode: autre(s)
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues vertes): > 0.86 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: statique
Méthode: Algue, test d'inhibition de la croissance.
BPL: oui

MasterRoc MP 231CLN

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000562057 Date de dernière parution: 07/28/2023
 Date de la première version publiée: 01/09/2023

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Concentration d'effet non observée (truite arc-en-ciel): > 0.28 mg/l
 Durée d'exposition: 60 d
 Type de Test: Écoulement.
 Méthode: autre(s)
 BPL: oui
 Remarques: Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Concentration d'effet non observée (Daphnia magna): > 0.76 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Type de Test: Écoulement.
 Méthode: Espèce Daphnie magna, Test de reproduction.
 BPL: oui
 Remarques: Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée provenant d'une station traitant plutôt les eaux ménagères): 10 mg/l
 Durée d'exposition: 3 h
 Type de Test: aquatique
 Méthode: Boue activée, Test d'inhibition de la respiration.
 BPL: oui
 Remarques: Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

Toxicité pour les plantes : CE50: > 1400-1500 ug/L
 Durée d'exposition: 14 d
 Point final: Croissance
 Méthode: autre(s)
 BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobie
 Inoculum: boue activée, ménagère, non adaptée
 Concentration: 10 mg/l
 Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 73.5 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: production du CO2
 BPL: oui

Photodégradation : Type de Test: air
 Produit sensibilisant: radical OH
 Constante de vitesse: 2.19554E-11 cm3/s

MasterRoc MP 231CLN

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000562057 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/09/2023

Méthode: autre (calculé(e))

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 393
Durée d'exposition: 38 d
Concentration: 50 ug/l
Elimination: oui
BPL: oui

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.
Les exigences en matière d'élimination sont fonction de la classification du risque et varient selon l'endroit et le genre d'élimination choisi.
L'utilisation et le traitement de ce produit, ou l'ajout d'autres composants, peut en faire un déchet dangereux.
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

MasterRoc MP 231CLN

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000562057 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/09/2023

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- TSCA : Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.
- DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
-

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Don-

MasterRoc MP 231CLN

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/28/2023 |
| 2.0 | 08/15/2023 | 000000562057 | Date de la première version publiée: 01/09/2023 |

nées de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/15/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR